

sent du monde. L'auditoire sort de cette réunion fortement impressionné par les exposés et les réponses aux nombreuses questions posées, mais aussi amer à la pensée d'être considéré comme des cobayes pour les futures enquêtes épidémiologiques sur les cancers causés par l'amiante.

Les lendemains de cette conférence connaissent quelques discussions : fallait-il ou non en rester strictement au plan des informations, comme cela avait été discuté lors de sa préparation et approuvé par les assemblées générales précédentes ? Ou bien fallait-il saisir l'occasion d'une telle assemblée, d'une telle écoute pour accélérer le mouvement et comment ? Toujours est-il que l'intérêt du personnel ne faiblit pas, ni non plus le rythme d'activité du Collectif.

C'est vers la même période que des liaisons suivies et positives se nouent avec les directions nationales des syndicats ouvriers concernés.

Guerre d'usure pour obliger l'administration à appliquer ses décisions

Trop optimiste, le Collectif annonce aux centaines de personnes présentes à l'assemblée générale du 16 décembre

que des travaux d'enlèvement de l'amiante commenceront dans plusieurs locaux du rez-de-chaussée, deux ou trois jours plus tard, en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas augmenter la pollution¹⁸.

Cette promesse du S.C.A.R.P.¹⁹ n'est pas tenue. Il faut engager la lutte avec cette administration pour lui imposer ce qui pourtant a été accepté par Soisson. Le changement de secrétaire d'État aux Universités, avec l'arrivée de Saunier-Séité n'arrange rien.

Cette guérilla dure plusieurs mois, durant lesquels nous sommes soumis à une véritable douché écossaise. Selon l'interlocuteur que nous talonnons pour obtenir quelque information, les crédits sont ou ne sont pas encore engagés, débloqués, signés, en-

18. Le compte rendu de cette assemblée figure dans le tract du 12 janvier 1976.

19. Service constructeur des Académies de la Région Parisienne.

voyés, acceptés, affectés, disponibles, etc. Lettres, coups de téléphone, démarches, entrevues, pressions, délégations ne cessent guère.

Pour les ingénieurs que nous avons en face de nous, l'amiante ne représente pas un danger tel qu'il faille bousculer leurs habitudes bureaucratiques. Il leur est de plus désagréable de voir les gens décider eux-mêmes de ce qui leur convient et leur demander de corriger les erreurs qu'ils ont commises. Pour eux, l'amiante devient à Jussieu un problème parmi d'autres dans la longue liste des manquements à la sécurité. Quant à nous, nous n'acceptons pas d'attendre.

C'est pourquoi, début 1976, nous réagissons violemment en apprenant

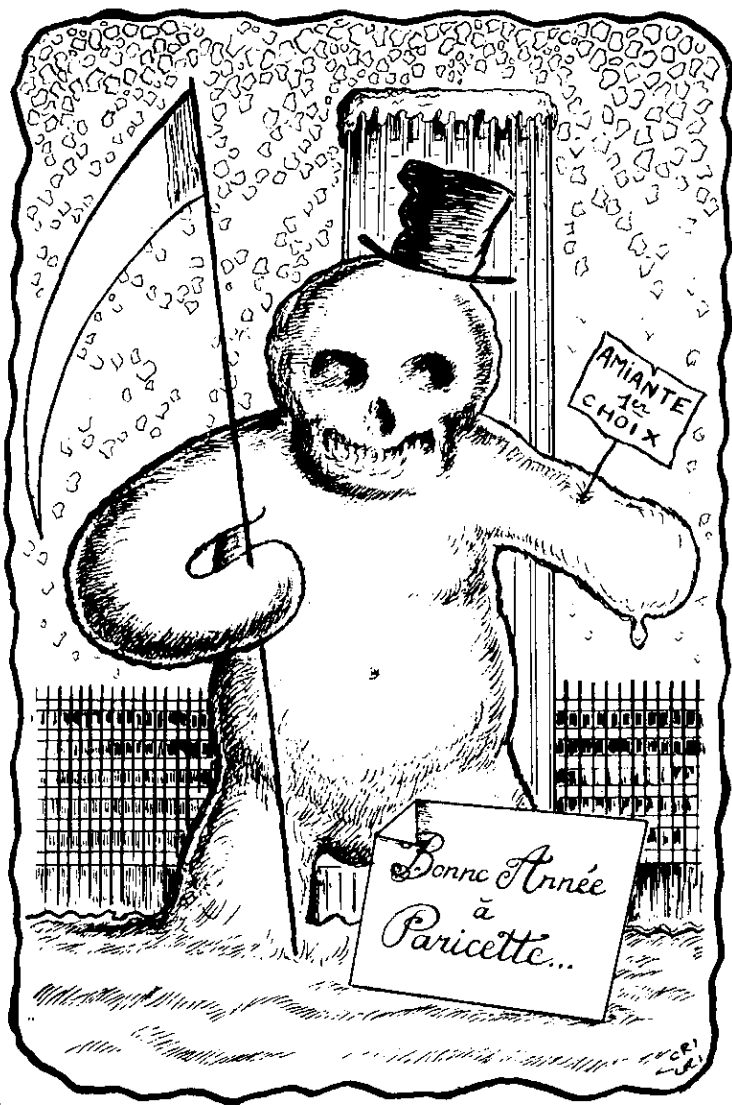
que ces personnages — parfaitement au courant des dangers — font enlever à sec, à la raclette, une grande partie de l'amiante dans toute la barre 34-44, 1^{er} étage, et ce dans le cadre de transformations de locaux prévues antérieurement. Les ouvriers, en fin de chantier, quand nous arrivons le 8 janvier, font à la pelle des tas de plusieurs mètres cubes de flocons d'amiante, ceux-ci ayant par ailleurs envahi les tas de gravats et de briques résultant des cloisons abattues. Les ouvriers n'ont pour toute protection épisodique qu'un masque de papier sans aucune efficacité en la matière. Vendredi 9 janvier, fenêtres et portes palières ouvertes font profiter tout le campus d'un nuage d'amiante²⁰.

Les personnels des services de ce secteur arrêtent le travail plusieurs semaines. Il faut par la suite, à de multiples reprises, bloquer de tels chantiers pour obtenir que soient clairement définies les obligations des entreprises chargées des travaux et occuper les bureaux du S. C. A. R. P. qui, circonstance heureuse, se trouvent sur le périmètre de la faculté, pour arriver enfin à être entendus.

C'est à cette époque qu'on nous communique le rapport de la deuxième commission d'experts. En voici l'essentiel :

20. Tract du 12 janvier 1976. *Ras le bol de la pollution par l'amiante.*

MANIFESTATION



MERCREDI 28 JANVIER

RAPPORT D'EXPERTISE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LA POLLUTION ASBESTOSIQUE
DE L'UNIVERSITÉ PIERRE-ET-MARIE-CURIE

Références : comptes rendus de mesures et d'analyses I. N. R. S.-C. E. R. C. H. A. R.

1. *La concentration moyenne de l'amiante dans les locaux de l'Université Pierre-et-Marie-Curie, qui ont fait l'objet d'examen dont les rapports cités en références rendent compte, se situe entre celle que l'on rencontre dans le milieu urbain et celle des milieux industriels où les processus de fabrication entraînent la mise en suspension de poussières d'amiante.*

	MILIEU URBAIN	UNIVERSITÉ P. ET M. CURIE	MILIEU INDUSTRIEL
Nombre de fibres par litre d'air*.	zéro à quelques fibres**	2 à 20	200 à plus de 5 000
Concentration pon- dérale en ng/m ³ .	0 à 20***	200 à 2 000	10 000 à plus de 250 000

* Fibres dont la longueur est supérieure à 5 microns et pour lesquelles le rapport longueur/diamètre est supérieur à 3.

** Moyenne voisine de zéro, maximum 7 fibres/litre (C. E. R. C. H. A. R.).

*** Sites urbains : Paris : 0,4 à 2,3 ng/m³ (Sébastien, Bignon, Bonnaud).
New-York : 5 à 80 ng/m³ suivant le quartier (Selikoff).

COMPTE TENU DU NIVEAU DE POLLUTION CONSTATÉ DANS LES LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ PIERRE-ET-MARIE-CURIE ET DE L'IGNORANCE DANS LAQUELLE ON EST DE L'ÉTIOLOGIE DU MÉSOThÉLIOME, LES MEMBRES DE LA COMMISSION NE PEUVENT CONCLURE A L'EXISTENCE OU A L'INEXISTENCE DU RISQUE POTENTIEL DE MÉSOThÉLIOME, CE QUI INTERDIT PAR CONSÉQUENT D'EN ÉCARTER L'HYPOTHÈSE.

et ce d'autant plus que :

— la présence de cofacteurs pourrait modifier profondément le niveau de risque. A ce titre, il faut citer en

particulier et principalement une pollution générale (90 % de la masse totale polluante) formée de matières carbonées et de goudrons, probablement liée à la circulation automobile, notamment dans les parkings de l'Université où se trouvent situées certaines prises d'air de ventilation ;

— la facilité avec laquelle se dégradent les revêtements ne pouvant que croître avec le vieillissement des bâtiments, la pollution par l'amiante augmenterait avec le temps si aucune mesure sérieuse de prévention n'était prise aujourd'hui même ;

— certaines catégories de personnel, du fait de leurs conditions de travail sont soumises à des empoussiérages probablement supérieurs à ceux qui ont été mesurés à l'intérieur des locaux, à savoir les techniciens que leur activité conduit à effectuer des travaux dans les plafonds et gaines techniques ainsi que le personnel de nettoyage.

DANS CETTE INCERTITUDE, IL EST APPARU AUX MEMBRES DE LA COMMISSION QUE LA POLLUTION ASBESTOSIQUE SERAIT INADMISSIBLE SI ELLE DEVAIT PERSISTER. POUR CELA, ILS PROPOSENT QUE LES REVÊTEMENTS D'AMIANTE SOIENT ÉLIMINÉS LA OU LEUR PRÉSENCE NE S'AVÉRERAIT PAS INDISPENSABLE, ET PROTÉGÉS EFFICACEMENT POUR ÉVITER TOUT RISQUE DE DÉGRADATION, LA OU LEUR MAINTIEN S'IMPOSERAIT POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ.

P^r DESOILLE,
directeur de l'Institut
d'hygiène industrielle.

D^r CAVIGNEAUX,
médecin-chef du service des
maladies professionnelles à
la Caisse régionale d'assurance
maladie de la région
parisienne.

D^r ASSOULY
médecin inspecteur régional
du travail (Paris).

M. LE BOUFFANT,
chef du département de phy-
sique biologique du
C. E. R. C. H. A. R.

M. QUINOT,
directeur scientifique de
l'I. N. R. S.

Ce rapport et la reconnaissance, le 5 janvier 1976, du mésothéliome comme maladie professionnelle n'autorisent plus aucun doute. C'est ce que vont dire au rectorat les utilisateurs de Jussieu. Le 28 janvier 1976, 2 000 personnes manifestent dans le froid

jusqu'à la Sorbonne au cri de « Amiante d'aujourd'hui, cancer de demain » en distribuant un tract à la population²¹.

Nous voulons que le flochage mou soit interdit en France. Si on continue à laisser faire, qu'advientra-t-il des gens qui, après une journée de travail (dans des locaux floqués à l'amiante), prendront le métro (station de ventilation floquée à l'amiante), pour aller faire des courses (magasins à grande surface floqués à l'amiante) avant de rentrer chez eux (immeubles floqués à l'amiante) ?

Malgré de nouvelles promesses qui nous sont faites, nous constatons le 9 mars :

Les travaux dans les rez-de-chaussée n'ont toujours pas commencé !

POURTANT, après la manifestation du 28 janvier, le S.C.A.R.P. avait donné le 15 février comme date de début des travaux.

POURTANT, les entreprises sont à pied d'œuvre : elles ont construit un sas en tour 16 et bâché les locaux.

POURTANT, les conditions de sécurité prévues semblent globalement satisfaisantes, tant pour les ouvriers que pour le personnel et les étudiants de Jussieu. La technique choisie par le S.C.A.R.P. est de faire accrocher un treillis métallique au plafond et d'y floquer du plâtre pour isoler totalement l'amiante²².

Tout semble donc prêt, mais les travaux ne démarrent toujours pas. Il faut encore quelques démarches, des actions du personnel — ainsi, à la Calculatrice, grève totale de 24 heures le 2 mars, délégation au S.C.A.R.P. le 11 mars, nouvelle grève prévue le 16 mars — pour que s'ouvre enfin le premier chantier. Nos démarches incessantes ont donc porté leurs fruits, mais ce type d'activité ingrate et inévitable constitue un écueil dangereux pour une lutte si elle entraîne un temps mort pour la mobilisation.

21. *Halte à la pollution par l'amiante.*

22. Cette solution n'est pas forcément la meilleure : combien de temps le revêtement restera-t-il étanche ? Les précautions à prendre lors de la démolition des locaux n'en seront-elles pas compliquées ? (Tract du 9 mars 1976, *A Jussieu, l'amiante est toujours là.*)

A Jussieu, cet écueil n'est évité qu'à moitié : la mobilisation, suffisante pour obtenir le démarrage des travaux, connaît ensuite une pause.

Ces premiers travaux se déroulent dans des conditions peu satisfaisantes (par exemple, les locaux ne restent pas totalement isolés de l'extérieur). Néanmoins, ils sont importants, car ils doivent mettre un terme définitif aux atermoiements des responsables de tous ordres²³.

Les actions à l'extérieur de Jussieu

Agissant pour protéger Jussieu, nous savons que nous aidons de nombreuses autres personnes concernées, mais, à l'inverse prenant des contacts et apportant une aide technique dans des secteurs très éloignés du milieu universitaire, nous savons aussi que nous construisons les bases nécessaires pour espérer l'emporter à Jussieu. Les milliards d'anciens francs nécessaires pour mener à bien les travaux de Jussieu ne seront jamais obtenus s'il n'y a pas une prise de conscience de toute la population sur ce problème.

Nous ne sommes pas isolés : toute la presse parle maintenant de la pollution par l'amiante, nous recevons des lettres de toute la France, des actions locales ont déjà abouti :

A RENAULT, les travailleurs obtiennent l'interdiction du flocage d'amiante pour les nouveaux bâtiments.

Dans de nombreux C. E. S., ça bouge ! : grève totale de 24 heures au C. E. S. LA DEVÈZE de Béziers le 26 février, à l'appel de la F. E. N., manifestation, appui d'hommes politiques...

La C. F. D. T. organise le 11 mars une réunion nationale avec les délégués des différents secteurs industriels exposés à l'amiante²⁴.

Des communaux C. G. T., à Montpellier, passent à l'action contre le flocage de leur mairie.

23. Tract du 26 avril 1976, *Amiante : pour un second cycle de travaux immédiatement*.

24. Tract du 18 mai 1976, *L'amiante en justice*.

Des rapports réguliers et confiants s'établissent avec l'A. L. C. P. S. E. (association écologique) et la section C. F. D. T. de Ferodo à Condé-sur-Noireau. Quelque temps après, c'est avec les sections C. G. T. de Ferodo, puis d'Amisol que des contacts sont pris. Plus tard encore, nous rencontrerons les camarades de l'amiante-ciment. Chaleureuses souvent, parfois moins faciles, ces relations ont très vite prouvé la nécessité de centraliser et de redistribuer le maximum d'information sur l'amiante. Tâche qui, aujourd'hui encore, reste très astreignante pour le Collectif, mais tâche vitale. La circulation des documents et des nouvelles permet très vite de couper l'herbe sous le pied d'un patronat qui n'hésite pas à user des mensonges les plus énormes tant qu'ils ont quelque chance d'être entendus.

Ces relations ne plaisent pas à tout le monde : le patronat ne s'y trompe pas.

Moins d'une semaine après que nous avons écrit :

Est-ce que les intérêts des patrons de l'amiante l'emportent sur la nécessaire protection des travailleurs et de l'ensemble de la population? Si oui, qu'on le dise²⁵!

M. Join, secrétaire général de la Chambre syndicale de l'amiante déclare, devant la sous-commission chimie du VII^e Plan, que les « acharnés » de Jussieu font gaspiller 1,4 millions de francs. Pour lui, les travailleurs français sont mieux protégés que les travailleurs indiens, et il n'est pas juste qu'il n'y ait pas de campagne contre l'amiante en U. R. S. S. !

Le procès Champeix

Ce Monsieur Join, nous l'avons rencontré (quelle coïncidence !) sur les bancs du Tribunal d'instance du 7^e arrondissement de Paris, lors d'un procès intenté par M. Champeix au Collectif intersyndical sécurité de Jussieu²⁶. Médecin du travail

25. Tract du 9 mars 1976.

26. Pour le fond de l'affaire, cf. chapitre 2, « Amisol : les parias de la société clermontoise ».

d'Amisol quelque peu égratigné dans l'une de nos brochures, Champeix, en nous cherchant querelle, ne se doute pas que nous ferons son procès et celui de l'amiante. « L'amiante en justice » titre un tract du 18 mai qui appelle à venir nombreux au procès. Pour les dizaines de camarades qui, ce jour-là, remplissent la salle du tribunal, le procès est très éclairant, à la fois sur les conditions de travail scandaleuses dans les usines et la complicité de certains médecins du travail. Au cours de l'audience, n'y tenant plus, le secrétaire de la Chambre syndicale de l'amiante, M. Join, tente bien de prendre la tribune, mais la présidente du tribunal ne s'en laisse pas conter. L'envoyé du patronat doit en maugréant retourner dans la salle, sous les rires de l'assistance.

Nous avons demandé à différentes personnalités connaissant bien le sujet de témoigner pour nous : est-ce un hasard si, le jour du procès, les seuls à nous défendre sont des ouvriers d'Amisol et de Ferodo? Leurs témoignages, la plaidoirie de nos avocats, M^e Bermann et M^e Domenach, la présence des travailleurs de Jussieu, tout cela explique que, le 18 juin, le tribunal déboute le P^r Champeix et le condamne aux dépens (frais de justice).

Ce procès est réconfortant d'un autre point de vue : sur le plan financier, le personnel répond largement à nos appels.

QUEL QUE SOIT LE RÉSULTAT... UN PROCÈS,
ÇA COUTE CHER !!!

*Si vous ne nous donnez pas des sous, on aura un
procès pour nos dettes²⁷!*

Nous collectons en quelques jours plusieurs centaines de milliers d'anciens francs.

Relations avec les organisations de consommateurs

Nous avons échangé des informations avec l'Union fédérale des consommateurs (*Que choisir?*) sur les dangers de l'amiante ingéré, convaincus de part et d'autre que, si la sécurité des tra-

27. Tract du 29 juin 1976 : « Procès : intersyndical-Champeix ».

vailleurs passe après les profits, la santé des consommateurs est tout aussi méprisée. La relation s'établit facilement, et nous serons invités par *Que choisir ?* à participer au débat sur l'amiante aux États généraux des consommateurs, le 12 novembre 1976. D'autres instances de défense des consommateurs ont eu par contre un comportement pour le moins curieux. C'est ainsi que, le 8 avril, l'Institut national de la consommation (50 millions de consommateurs) n'hésite pas à répondre à une demande de renseignements:

« L'I. N. C. n'a pas édité d'étude sur le problème de l'amiante. Toute information peut vous être fournie sur ce produit par la Chambre syndicale de l'amiante ». Quelques mois plus tard, le Bureau de vérification de la publicité aura la même attitude.

Et la grève contre la réforme du second cycle arriva !

Les étudiants participant régulièrement aux travaux du Collectif disparaissent dans un tourbillon d'activités diverses. Aussi n'est-il guère étonnant que, sur un campus déserté, l'assemblée générale du 27 avril passe un peu inaperçue. Moins nombreux qu'à l'habitude, les participants décident de faire circuler une pétition parmi le personnel.

Les membres du personnel du Centre universitaire Jussieu-Saint-Bernard soussignés,

— rappellent que les présidents d'Universités, le secrétariat d'État aux Universités ont promis depuis des années des protections efficaces contre les risques d'incendie (citernes enterrées pour solvants neufs, recouvrement des gaines techniques dans les bâtiments A, B, C, et F, etc.), sans qu'il y ait le moindre commencement d'exécution ;

— demandent que des crédits supplémentaires soient alloués pour l'hygiène et la sécurité, afin que, en particulier, puissent être continués et complètement achevés les travaux d'enlèvement ou de recouvrement de l'amiante, aussi bien au niveau des rez-de-chaussée que dans les étages du centre Jussieu-Saint-Bernard ;

— décident, dans un premier temps, d'organiser et de rendre effective la fermeture complète du Centre Jussieu-

Saint-Bernard pendant une journée en cas de non-satisfaction de leur demande.

Cette pétition est très vite signée par 1 500 travailleurs et travailleuses de Jussieu, mais la menace de fermer la faculté ne sera pas mise en application : en effet, après la grève du second cycle, il y a les examens et les vacances.

Par contre, les démarches continuent : pas question de laisser l'administration s'endormir.

Nous rencontrons les nouveaux présidents des universités Paris 6 et 7, MM. Dry et Lecorre ; il faut recommencer les explications et obtenir formellement qu'ils veilleront à l'application des décisions de leurs prédécesseurs.

Le 26 mai 1976, nous nous rendons au Secrétariat d'État aux Universités qui, après nous avoir fait lanterner plus de deux mois, finit par nous accorder un rendez-vous quand une quarantaine d'entre nous se rendent sur place pour l'exiger.

... Nous rencontrons un conseiller technique à qui nous avons d'abord remis les 1 500 signatures des personnels de Jussieu.

Ce monsieur nous renvoie au S. C. A. R. P., au recteur, aux présidents pour tous les problèmes techniques (c'est un comble !) concernant les travaux. Pour tous les autres problèmes (interdiction du flocage d'amiante dans la construction universitaire, déblocage de crédits pour commencer les études dans les étages), il se réfugie dans l'attente des décisions gouvernementales. Le secrétariat d'État aux Universités s'est contenté de saisir le ministère de la Santé publique, et maintenant il subordonne toute nouvelle décision à l'édiction d'une réglementation nationale²⁸.

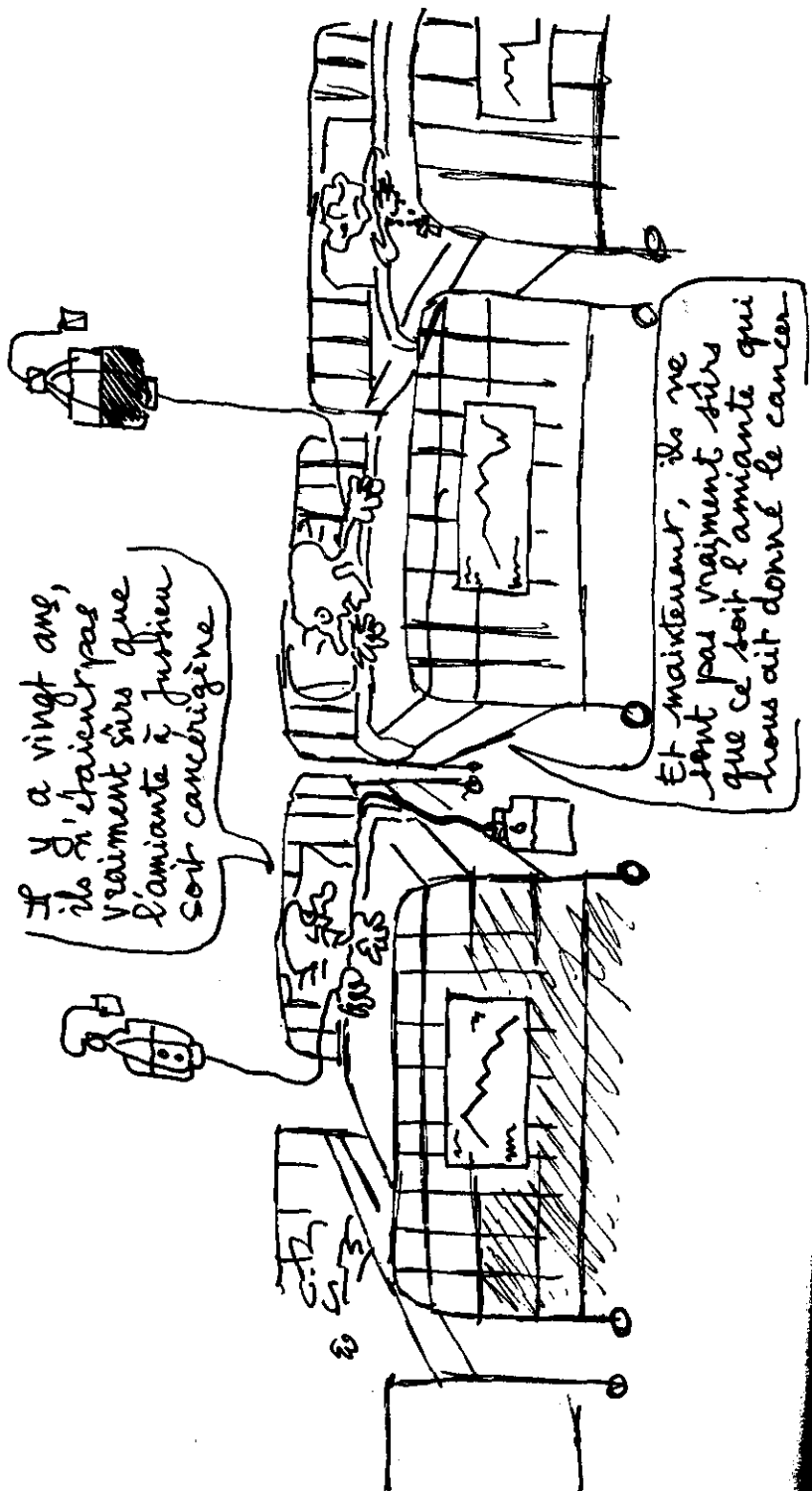
Nos relations avec le ministère de la Santé

Toute décision, en particulier pour Jussieu, ayant été subordonnée au rapport de la commission présidée par M. Vaille

28. Tract du 9 juin 1976. *Amiante et sécurité : l'action continue et progresse.*

Il y a vingt ans,
ils n'étaient pas
vraiment sûrs que
l'amiante à Justice
soit cancérogène

Et maintenant, ils ne
sont pas vraiment sûrs
que ce soit l'amiante qui
nous ait donné le cancer



et dépendant du ministère de la Santé, c'est à plusieurs reprises que nous faisons des démarches pour être entendus par cette commission. Voici la réponse que nous recevons :

LE DIRECTEUR DU CABINET

27 juillet 1976

Vous avez souhaité être associé aux travaux du comité d'experts chargé de procéder, dans le cadre du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, à une étude globale des problèmes que pose l'utilisation de l'amiante...

Bien qu'il ne soit pas possible de vous associer personnellement à ces travaux, qui concernent l'ensemble des problèmes posés par l'amiante et n'ont pas pour objet de traiter directement le problème spécifique qui vous préoccupe, les observations que vos organisations syndicales souhaiteraient présenter pourraient être communiquées à M^{me} le secrétaire d'État aux Universités, qui est représentée au sein de ce groupe de travail et qui ne manquera pas d'en faire donner connaissance aux experts du Conseil supérieur.

M. LEVERT.

Voici notre réplique, le 5 août 1976 :

... C'est avec quelque surprise que nous prenons connaissance de votre refus...

Il est inadmissible de nous renvoyer au secrétariat d'État aux Universités qui n'a aucunement vocation à représenter les travailleurs et les organisations syndicales auprès du Conseil supérieur d'hygiène publique...

Nous vous rappelons que nous travaillons dans les locaux fortement pollués du Centre Jussieu, que nos informations nous permettent de participer à tout débat scientifique sur ce problème...

Enfin, si notre problème est « particulier », il a été néanmoins longuement abordé lors des réunions du comité.

Nous notons que votre souci de globalité n'a pas été jusqu'à vous conduire à inviter, entendre ou même informer les confédérations ouvrières C. F. D. T. et C. G. T., représentatives pourtant de l'ensemble des travailleurs.

Nous notons que la seule connaissance de l'art et de la manière de faire des profits avec l'amiante, quelles qu'en soient les conséquences, suffit à assurer à M. Join, représentant de la Chambre patronale de l'amiante, une place dans ce comité.

Nous notons enfin que, dans ce comité, les seuls « oubliés » sont les victimes sur le sort desquelles on se penche...

Cette lettre reste sans réponse.

Pourtant, nous avons la preuve que, sur certains points, nous sommes mieux informés que les services officiels : ainsi, c'est nous qui signalons à l'Institut national de recherche et de sécurité (I.N.R.S.) l'existence de l'important rapport du Comité québécois d'étude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante (rapport Beaudry).

Le comité Vaille rend son rapport en décembre 1976, mais il reste lui aussi confidentiel.

Été 1976. Le Collectif et le livre

Pour les membres du Collectif, les vacances sont laborieuses. En effet, la demande d'informations de plus en plus complètes se fait chaque jour sentir davantage. Aussi, dans un premier temps rédigeons-nous une brochure intitulée *L'amiante tue*, qui est diffusée par les syndicats, et puis nous commençons le présent livre, que seul François Maspero accepte d'éditer.

Écrire un livre, c'est un lourd fardeau. Vouloir à tout prix l'écrire collectivement, c'est accroître les contradictions entre les individus qui ne peuvent pas écrire, qui ne veulent pas écrire, entre ceux à qui on force un peu la main, ceux à qui on ne la force pas, entre ceux qui finalement écrivent et ceux qui les relisent, les critiquent.

Finalement, ce livre, qui veut faciliter la discussion et la réflexion, a d'abord renforcé la spécialisation au sein du Collectif ; ce livre qui veut aider à l'action nous a pris un temps précieux. Si nous en sommes venus à bout, c'est sans doute que nos relations, y compris affectives, sont plutôt bonnes. Nous n'avons cependant pas évité les problèmes ordinaires à n'importe quel

groupe : tendance aux prises de pouvoir, hiérarchisation, difficulté pour les femmes de s'exprimer, etc.

Le fonctionnement quotidien du Collectif, le travail très prenant et jusqu'aux engueulades — d'avoir supporté tout cela a renforcé les liens. Cette cohésion est indispensable pour une action sur un thème aussi voisin de la mort.

Après les vacances 76 : de retour à Jussieu

Dès la rentrée 1976, il faut se mobiliser à nouveau contre les

CONDITIONS INACCEPTABLES DU DÉROULEMENT DES TRAVAUX DE RECOUVREMENT DE L'AMIANTE

- *Les sas d'entrée des locaux sont souvent inexistants.*
- *Les murs, les sols, les machines et le mobilier ne sont pas bâchés.*
- *Les fenêtres des locaux sont ouvertes en permanence, provoquant un empoussièrément redoutable de l'environnement.*
- *Les déchets se sont amoncelés dans les couloirs et les poubelles extérieurs.*
- *Les travailleurs sont obligés de procéder au recouvrement dans des conditions scandaleuses : payés à la tâche, sans tenue de travail adaptée (gants hors d'usage, combinaison non étanche, masque incomplet et sans efficacité)²⁹.*

Le patron de l'entreprise en cause (S. E. N. I. B., 11, rue Condorcet, Clamart) demande à nous voir et nous explique qu'il fait de son mieux, mais que, de nos jours, les ouvriers n'obéissent plus...

Quant au S. C. A. R. P., responsable de la surveillance des entreprises, il montre jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'arrêt des travaux pour cause d'épuisement des crédits, les plus grandes réticences à faire respecter les normes minimales de précaution fixées dans le cahier des charges accepté par les entreprises lors

29. Tract du 20 septembre 1976.

de la signature du marché. Le S. C. A. R. P. n'est d'ailleurs pas le seul service à se moquer de notre souci de prévention : dans les bureaux mêmes des présidences des universités, les consignes de sécurité ne sont pas respectées. Partout la présence d'amiante complique aménagements et travaux d'entretien. Il faut, avec les personnels des services concernés, chaque fois protester et se démener pour imposer que des précautions suffisantes soient prises pour ne pas augmenter la pollution du centre.

La contre-attaque patronale

Les articles de *Que choisir?* des mois d'octobre et novembre 1976 montrent que les vins filtrés sur des plaques en amiante contiennent jusqu'à 40 millions de fibrilles. Jusque-là, aucune analyse de cette sorte n'a été faite en France, bien qu'on sache que l'amiante peut causer des cancers des voies digestives.

Cette nouvelle est aussitôt reprise dans la presse et relance toutes les discussions sur la nocivité de l'amiante.

Les patrons de l'amiante compteront 131 articles de presse touchant à ces problèmes dans les mois de novembre et de décembre. Ils lancent alors leur contre-offensive, avec des moyens extrêmement puissants. Avant eux, les grands de l'amiante, aux États-Unis, au Québec et en Grande-Bretagne, ont déjà



éprouvé des difficultés du même ordre et ont dépensé des millions à publier dans la presse une contre-information soigneusement choisie.

En France, la direction des opérations est confiée à un cabinet de publicité, le cabinet Valtat (« Communication économique et sociale ») qui élabore toute une stratégie en direction des pouvoirs publics, de la presse et de tous les média, des ouvriers et cadres des entreprises concernées, des syndicats, et enfin des milieux scientifiques et médicaux. Démarrée en novembre 1976, à l'heure où nous écrivons (avril 1977), cette campagne se poursuit encore. Elle commence avec une conférence de presse, très suivie, où le patronat essaie d'apparaître comme l'image même de la bonne foi, tout prêt à la concertation avec tous les partenaires sociaux, etc. Désireux de soigner leur image de marque, les chambres patronales dénoncent l'attitude de la direction d'Amisol, exemple décidément trop compromettant.

Cette attention constante portée aux moyens d'information est dès lors clairement revendiquée par les patrons.

L'INFORMATION DES JOURNALISTES

C'est, depuis notre conférence de presse du 3 novembre dernier, une tâche prioritaire quotidienne.

Un service de « réponse systématique » lit chaque jour la presse, écoute les radios et la TV. Chaque fois que l'information diffusée sur l'amiante nous paraît contestable, nous écrivons une lettre personnelle à son rédacteur pour redresser courtoisement... mais fermement les erreurs³⁰.

A la mi-novembre, ils publient successivement deux énormes placards publicitaires dans la quasi-totalité des quotidiens nationaux et régionaux. A notre connaissance, *L'Humanité* est le seul des quotidiens sollicités à refuser de faire paraître cette annonce (*L'Humanité*, 20 décembre 1976). Sont ensuite diffusés :

— 10 000 exemplaires d'une brochure d'« information » générale intitulée : *Vivre avec l'amiante, fibre de la terre* ;

30. Lettre d'information aux cadres (n° 2) de la Chambre syndicale de l'amiante.

— une notice d'information pour tous les salariés des entreprises d'amiante et plusieurs exemplaires d'un bulletin d'information destiné aux cadres, hiérarchie oblige;

— un « argumentaire » (*sic*) pour les « forces de vente » (*resic*) des entreprises;

— plusieurs milliers d'exemplaires d'un livre blanc destiné aux « leaders d'opinion » (*sic*),

... et nous en oublions sans doute ³¹.

Sur le plan de la concertation, le Premier ministre Raymond Barre est assiégé par ces Messieurs, mais sans doute aussi nombre d'autres hommes politiques bien placés. M. d'Ornano, ministre de l'Industrie, visite, en grande pompe, les usines Ferodo de Normandie, dans le courant de l'année 1976.

En direction des syndicats, les chambres patronales multiplient les avances et les invitent finalement à une table ronde qui se tient le 11 février 1977. Il n'en résulte évidemment rien; par cette initiative, les industriels de l'amiante cherchent avant tout à rétablir une réputation fort compromise, comme il ressort de *L'Usine nouvelle*, organe du grand patronat, qui écrit le 20 janvier 1977 :

Secouée par le scandale d'Amisol, la profession de l'amiante a repris l'initiative. Les fédérations C.G.T. de la métallurgie, de la chimie et de la construction acceptent la réunion qui leur a été proposée par la Chambre patronale. [...]

Il s'agit, bien sûr, pour chacune des parties, d'influer sur le projet de réglementation en cours au niveau ministériel.

En direction des milieux scientifiques et médicaux, la tâche est ardue, et il faut trouver de nouveaux « mandarins » acceptant de parrainer la reconquête d'un milieu devenu passablement méfiant. C'est chose faite en mars 1977 quand les professeurs

31. C'est sans crainte que nous signalons le caractère gratuit de cette documentation qui peut donc être demandée à la Chambre syndicale de l'amiante, 10, rue de la Pépinière 75008 Paris. Nous avons nous-mêmes une excellente brochure intitulée *L'amiante tue*, que nous expédions contre 6 francs.

Peu d'échos paraîtront dans la presse. A signaler que Ferodo avait d'ailleurs ce jour-là (quel hasard !) invité les journalistes à un voyage à Condé-sur-Noireau.

En direction des moyens d'information, nous participons activement à la préparation de quatre émissions de télévision (trois sur TF1 : *A la bonne heure*, et une sur Antenne 2). Plusieurs camarades du Collectif y apparaissent, un camarade de Jussieu étant même amené à s'exprimer au nom de six fédérations d'industrie C. F. D. T. et C. G. T.

En solidarité avec les ouvriers des entreprises, nous participons à plusieurs réunions publiques à Clermont-Ferrand, Saint-Éloy et Condé-sur-Noireau. Par ailleurs, nous essayons, en collaboration avec les syndicats des entreprises, de mettre sur pied des examens médicaux valables. Mais, là encore, nous trouvons face à nous le barrage du ministère du Travail, du patronat et de nombre de médecins, avant tout soucieux de bonnes relations avec leur milieu.

En direction des milieux scientifiques et médicaux, nous diffusons le maximum d'informations — mais à l'échelle de nos moyens qui resteront faibles. En particulier, nous diffusons une mise en garde à tous les participants du colloque patronal « Amiante et Cancérogénèse ».

Enfin, en direction des pouvoirs publics, nous participons à la critique de la réglementation naissante, aux côtés de nos camarades des syndicats d'industrie.

Un projet de décret nous est transmis en mars 1977. Nous en faisons une critique détaillée que nous transmettons aux organisations C. G. T. et C. F. D. T. Nous diffusons également largement le texte ci-dessous, résumé de nos critiques :

UN DÉCRET ALIBI

Le ministère du Travail étudie actuellement un projet de décret prétendument destiné à protéger les travailleurs contre la poussière d'amiante. Pour l'essentiel, ce projet apparaît en accord avec les positions actuelles du patronat.

1. Il ne prévoit aucune substitution progressive de matériaux inoffensifs à l'amiante.

2. Il ne prévoit pas la protection (capotage, mise en

dépression ou travail au mouillé) de toutes les machines, mais seulement de celles qui travaillent en continu et qui sont les plus polluantes.

3. En ce qui concerne l'empoussièrément par l'amiante, il n'est pas prévu de limite à ne jamais dépasser, mais seulement une concentration moyenne sur une journée de travail, porte ouverte à tous les abus.

4. La limite de concentration moyenne qu'il propose ne permet absolument pas de protéger les travailleurs contre les risques de cancer. Le décret ne précise d'ailleurs pas contre quels risques il entend protéger les travailleurs.

5. Il ne prévoit aucune mesure particulière contre l'amiante bleu, la variété d'amiante la plus cancérigène.

6. Il ne prévoit aucune norme, aucune limite au degré d'empoussièrément de l'air rejeté après filtration, dans les locaux de travail ou à l'extérieur. Aucune norme non plus sur la protection de l'environnement (air, eau, déchets).

7. Il ne prévoit rien sur le nettoyage des locaux, rien sur les vêtements de travail qui, rapportés empoussiérés dans les foyers, conduisent à l'accroissement des risques de cancer dans les familles.

8. Il ne prévoit aucune pénalité particulière contre les patrons qui ne respecteraient pas les dispositions de ce décret, d'où la possibilité de multiples infractions permanentes de la part du patronat.

En conclusion, ce décret apparaît comme un alibi que se donnent gouvernement et patrons pour laisser croire qu'ils ont quelque souci de la protection des travailleurs. Il s'agit beaucoup plus d'une tentative visant à freiner le développement des luttes pour la sécurité que d'un pas en avant réel vers des mesures de prévention efficace.

Difficultés de parcours

Le 25 novembre 1976, en même temps que la conférence de presse, nous organisons une assemblée générale du personnel.

Très polarisés sur les problèmes extérieurs à Jussieu, nous y arrivons non seulement épuisés, dépourvus de tout ressort, de

tout humour, mais, fait plus grave, sans perspective d'action propre à Jussieu. Mal préparée, la discussion s'enlise, et rien ne sort de cette assemblée.

Dans ces périodes d'intense activité, reconnaissons aussi qu'il n'est pas toujours facile à nos camarades de travail immédiat de nous supporter quand nous sommes énervés, de nous remplacer quand nous courons ailleurs, de répondre aux coups de téléphone incessants, etc.

Peu après l'assemblée générale, une discussion commence dans Jussieu. Le fonctionnement du Collectif est remis en cause. Sommes-nous devenus une bureaucratie de spécialistes? Précisons d'abord, pour mettre fin à une information erronée largement répandue par la presse : nous ne sommes pas un collectif de chercheurs, aucun d'entre nous n'est par sa profession un spécialiste des maladies de l'amiante, beaucoup n'ont même pas une formation scientifique.

C'est sur le tas que nous avons appris l'essentiel, question de temps et de volonté. Signalons par exemple que cette démarche, des camarades des usines d'amiante l'ont également accomplie. Mais aussi grand que soit notre souci de diffusion des informations (les tracts cités au long de ce chapitre, ce livre en sont un témoignage), il est impossible de combler complètement le décalage existant entre les militants du Collectif qui se sentent responsables et ont acquis une vue globale, et le reste du personnel, même directement concerné. Décalage dangereux pour tout débat réellement démocratique, donc pour toute action de masse. Ce savoir accumulé, indispensable face aux autorités, a donc sa contrepartie négative.

Notre cohésion se double d'une tendance au repli. Notre efficacité semble rendre inutiles nos appels à une plus grande participation. Pire encore, il apparaît que le pouvoir que l'administration nous reconnaît (sachant que le personnel nous soutient) décourage même le personnel d'agir, puisqu'il semble plus rapide et plus efficace, pour des problèmes locaux, de faire appel à nous pour relayer l'action auprès des autorités que d'agir soi-même.

Une affaire à suivre

Le 6 décembre 1976, des camarades appellent les personnels à soutenir une délégation du Collectif qui doit être reçue par les deux présidents. Cette initiative, prise du jour au lendemain et « concurrencée » par une manifestation de soutien aux travailleurs du *Parisien libéré*, est un succès. Les deux présidents doivent s'expliquer devant une centaine de personnes. Il en sort peu de choses, sinon une entrevue avec le recteur, qui a lieu le 18 janvier 1977.

Pour la première fois, il nous est alors déclaré qu'à tous les niveaux ministériels le principe de la protection des flocages de Jussieu est maintenant acquis. Enfin ! Tout en n'étant qu'un résultat de principe, c'est un résultat capital.

Cela dit, on crée bien sûr de nouvelles commissions (au ministère de l'Équipement, cette fois, pour « étudier les moyens de protection susceptibles d'être mis en œuvre au moindre coût »).

A titre d'épilogue, nous donnons ci-dessous le texte de notre lettre à M^{me} Saunier-Séité, la préposée à tous les refus :

Madame,

[...] Nous vous rappelons que la protection des flocages d'amiante à Jussieu n'a encore été effectuée que pour une très faible partie des locaux. Le problème que nous posons depuis plus de deux ans, à savoir la protection du personnel et des étudiants contre les poussières d'amiante, reste donc entier.

Plus de deux mois s'étant écoulés depuis notre entrevue au rectorat et aucune information nouvelle sur ce problème ne nous ayant été transmise, ni par M. Schmit (directeur des Services de construction de l'Académie de Paris), ni par vos services, ni par les présidents d'Universités, nous avons cherché à obtenir de plus amples renseignements sur les travaux du ministère de l'Équipement et du Centre scientifique et technique du bâtiment. Il ressort de notre enquête que la commission évoquée par Monsieur le Recteur n'existe pas. Certes, des fonctionnaires, au sein des organismes précités, sont chargés d'étudier la future réglementation concernant l'utilisation de l'amiante dans le bâtiment. De surcroît, il est possible

que le ministère de l'Équipement précise publiquement la nécessité de protéger les flocages anciens par des revêtements de plâtre ou de peinture. Mais, contrairement aux déclarations de Monsieur le Recteur, il n'existe pas de commission étudiant les diverses solutions techniques et leur coût en fonction de la structure des bâtiments concernés et, en particulier, pas de commission apte à donner un avis technique concernant Jussieu.

D'ailleurs, à notre connaissance, Monsieur Schmit (que vous aviez désigné pour participer à la dite commission) est toujours dans l'attente d'une convocation.

Cette situation est certainement fort bien connue de vos services, puisque vos représentants et ceux du ministère de l'Équipement se sont encore rencontrés récemment, à la réunion interministérielle sur la question de l'amiante, qui s'est tenue le 4 mars dernier chez le Premier ministre³³.

Nous sommes donc, Madame le Ministre, au regret de conclure que la « Commission » évoquée par votre représentant n'est qu'une tentative supplémentaire pour surseoir à toute décision. Cette commission est d'ailleurs parfaitement inutile, les ingénieurs du S.C.A.R.P., qui se préoccupent du problème depuis deux ans, étant à même de solliciter un certain nombre d'avis supplémentaires pour présenter un projet, techniquement et économiquement valable pour recouvrir l'amiante dans les étages de Jussieu. Quant aux rez-de-chaussée, il suffit de continuer les travaux déjà entrepris sur l'initiative de votre prédécesseur, M. Soisson. Ce dernier avait d'ailleurs pris sa décision en novembre 75, au vu des rapports d'experts et sans chercher à s'abriter derrière les avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

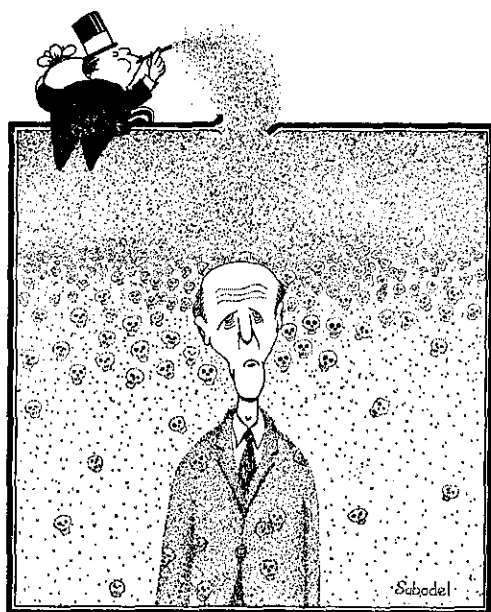
Le personnel et les étudiants savent que les effets de l'amiante inhalé sont cumulatifs, donc que les risques augmentent chaque fois qu'un nouveau prétexte est invoqué pour refuser la reprise des travaux.

Par ailleurs, la recherche d'amiante dans les expectorations d'un certain nombre de personnes travaillant à Jussieu vient de se révéler positive. Enfin, décision vient d'être prise par l'Université Pierre-et-Marie-Curie de faire effectuer une recherche de cellules tumorales dans

33. Nos services secrets de renseignements nous ont appris que, le vendredi 4 mars, une réunion sur l'amiante avait lieu à Maignon. (Tract du 7 mars 1977).

les expectorations des personnes ayant plus de dix années d'ancienneté à Jussieu, et ce afin de dépister le plus précocement possible les cas de cancers des voies respiratoires.

Dans ces conditions, tout délai supplémentaire demandé par vos services avant une décision de reprise des travaux sera considéré par le personnel et les étudiants de Jussieu comme un refus de les protéger contre la poussière d'amiante et vous porterez désormais une responsabilité personnelle directe dans tous les cas de cancers des voies respiratoires qui se déclareront à Jussieu.



Nous tenons, Madame le Ministre, à vous faire savoir que le personnel et les étudiants de Jussieu, n'ont plus l'intention de tolérer encore pendant très longtemps la scandaleuse inaction de vos services, et nous vous demandons de nous recevoir dans les plus brefs délais en vue de nous communiquer :

— la date de la reprise des travaux dans les rez-de-

chaussée, afin de terminer les revêtements en plâtre de la totalité des plafonds ;

— la technique qui sera utilisée dans les étages et le calendrier des travaux prévus.

Recevez, Madame le Ministre, nos sincères salutations.

Paris, le 28 mars 1977.

Nous espérons que, lors de la parution de ce livre, vous aurez pu suivre dans votre journal préféré la suite de notre action. Sinon, changez de journal, car une chose est sûre : à Jussieu, l'action continuera.

Paris, 1^{er} mai 1977